

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 95.00.522.004.0 DU 6 NOVEMBRE 1995

**Séparateur de gaz EINF
modèle SBHM 50
(PRECISION COMMERCIALE)**

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES ET AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/319/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 RELATIVE AUX COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LA DIRECTIVE 77/313/C.E.E. DU 5 AVRIL 1977 MODIFIEE RELATIVE AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

Equipement Industriel Normand-France (EINF),
Grentheville, BP 268, 14013 Caen Cedex.

OBJET

Le présent certificat renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 85.0.02.462.1.3 du 28 octobre 1985 (1) modifié par le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 87.0.02.462.1.3 du 27 février 1987 (2) relatif au séparateur de gaz EINF modèle SBHM 50 destiné à équiper les ensembles de mesurage routiers comportant leur propre dispositif d'alimentation en fluide.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques et les conditions particulières de vérification du séparateur faisant l'objet du présent certificat sont inchangées.

(1) *Revue de Métrologie*, octobre 1985, page 944.

(2) *Revue de Métrologie*, mars 1987, page 306.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :

F 95
522.004

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie et à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 04-53.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 28 octobre 2005.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA